

www.federationpeche.fr
www.cartedepeche.fr



www.facebook.com/federationnationalepeche



<https://twitter.com/LaFNPF>



Fédération Nationale de la Pêche en France et de la protection du milieu aquatique
Association Agréée de Protection de l'Environnement par arrêté ministériel du 7 février 2013

17 rue Bergère 75009 Paris • Tél. : 01 48 24 96 00 • Fax : 01 48 01 00 65

e-mail : fnpf@federationpeche.fr

Action soutenue par l'ONEMA



SOMMAIRE

Missions et gouvernance	03
La pêche en France en 2015, indicateurs clés	07
Les grandes dates de l'année	09
Les partenaires de la FNPF	11
La représentation de la FNPF en 2015	13
La FNPF soutient la politique de l'Eau devant le Président de la République	13
La FNPF impliquée dans la loi biodiversité	15
Réglementation : La FNPF construit la pêche de demain	17
Un partenariat pour l'éducation au développement durable à l'environnement et à la biodiversité	19
La FNPF : Une Fédération qui assume sa communication	20
Les ressources	22
Des ressources pour développer	25
Répartition des aides FNPF liées au développement du loisir pêche pour l'année 2015	26
L'animation	28
Les SAAPL, acteurs de l'animation des territoires	29
Les Ateliers Pêche Nature en 2015	31
Des ressources pour étudier, protéger et gérer	32
Diffusion et application du document cadre des PDPG	33

ÉDITO



Espérer, convaincre, mobiliser !

A l'heure où notre organisation pyramidale renouvelle l'ensemble de ses mandats, depuis les élus des Associations de pêche, aux Fédérations départementales en passant par les organisations régionales et bien entendu la FNPF, je dédie ce rapport d'activité annuel à ceux d'entre nous qui cessent leurs fonctions.

Je veux remercier ces milliers de bénévoles qui, au quotidien, animent avec ferveur l'un des plus anciens et vastes mouvements associatifs français.

Je souhaite aussi la bienvenue aux nouveaux élus qui, à leur niveau, sauront, j'en suis convaincu, poursuivre nos aspirations à une activité en harmonie avec la nature et utile pour notre société.

Je veux aussi les convaincre sur notre volonté d'œuvrer, conformément aux missions qui sont les nôtres, pour un loisir ouvert, simple et qui procure une infinie diversité de sensations.

J'émetts le vœu qu'ensemble nous poursuivions notre combat pour des cours d'eau respectés, un patrimoine biologique diversifié et préservé, et une mobilisation des partenaires institutionnels.

L'année 2015 est avant tout une année d'intense mobilisation dans le cadre des grandes réformes du gouvernement, en particulier le projet de loi sur la biodiversité pour lequel nous avons réussi à adapter la loi pêche de 1984 dans une démarche de reconnaissance de nos outils de gestion, de simplification de la réglementation et de protection de certaines espèces. Nous avons largement fait état de notre souhait d'une réforme des instances de gouvernance de la biodiversité tout en défendant la spécificité de la politique de l'eau. Hélas, 2015 est également une année de recul net de certains outils de protection de nos biens communs (eau, biodiversité) en particulier les outils qui participent de l'atteinte du bon état écologique des cours d'eau. A n'en pas douter, ces orientations sont à contre-courant du mouvement d'intérêt général grandissant des citoyens pour la nature et l'eau, à leur désir de se réapproprier leur environnement.

De ce point de vue pour la deuxième année consécutive le nombre d'adhésions au monde de la pêche augmente légèrement, signe positif de la sensibilité de plus en plus marquée, sans distinction d'âge, de sexe ou géographique, pour nos rivières.



Claude Roustan
Président de la FNPF

MISSIONS ET GOUVERNANCE



Missions

La Fédération Nationale de la Pêche en France et de la Protection des Milieux Aquatiques (FNPF) est l'institution de représentation de la pêche en eau douce et de la protection du milieu aquatique français. Elle a été créée par la loi sur l'eau de 2006, qui lui reconnaît le caractère d'utilité publique.

- Assurer la représentation et la coordination des 94 fédérations départementales des associations agréées de pêche et de protection du milieu aquatique à l'échelon national ;
- Promouvoir et développer le loisir pêche ;
- Etablir un état national de la pêche en France sur la base des statistiques des associations et des fédérations ;
- Gérer le Fonds Pêche et Milieux Aquatiques et contribuer financièrement à des actions de gestion équilibrée, de protection et de surveillance du patrimoine piscicole ainsi qu'à des actions de formation, de promotion et d'éducation à l'environnement...etc

Ainsi la FNPF développe régulièrement de nouveaux outils pour remplir ses missions : le développement et la promotion du loisir pêche d'une part et la protection des milieux aquatiques d'autre part. La FNPF a été officiellement agréée en tant qu'Association de Protection de l'Environnement par arrêté ministériel du 7 février 2013.

Gouvernance

Un conseil d'administration composé de 35 membres dont un représentant des Pêcheurs Amateurs aux Engins et aux Filets. Un bureau de 13 membres.

Le bureau



Président
Claude ROUSTAN
(04) Alpes de haute-Provence



5^e Vice-Président
Michel BALAY
(88) Vosges



Trésorier adjoint
Jean-Louis MOLINIE
(47) Lot et Garonne



1^{er} Vice-président
Jean-Paul DORON
(61) Ome



6^e Vice-Président
Léopold SARTEAU
(77) Seine-et-Marne



Membre
Serge Savineaux
(41) Loir-et-Cher



2^e Vice-président
Philippe LALAUZE
(84) Vaucluse



Secrétaire général
Bernard BRETON
(95) Val d'Oise



Membre
Michel BREDEAU
(89) Yonne



3^e Vice-Président
Gérard GUILLAUD
(73) Savoie



Secrétaire général adjoint
Jean-Claude PRIOLET
(19) Corrèze



4^e Vice-Président
Patrick RUFFIE
(46) Lot



Trésorier général
François LE SAGER
(56) Morbihan

Le conseil d'administration

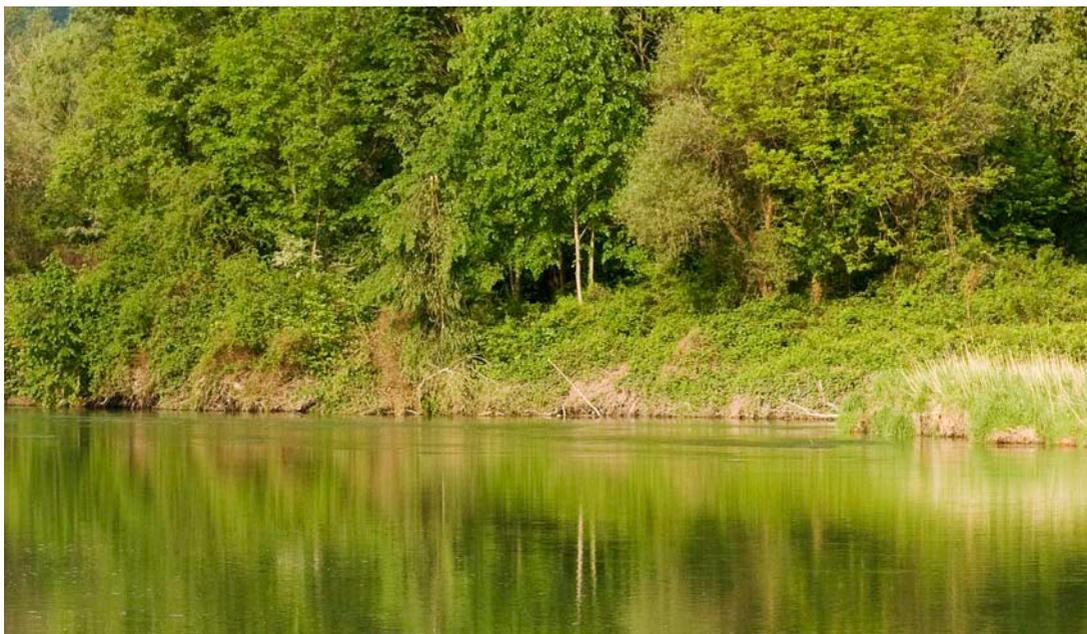
- Jean-Marie BARAS (59) Nord
- Bruno BOLOGNESI (70) Haute-Saône
- André DARTAU (64) Pyrénées-Atlantiques
- Christian DELANEF (60) Oise
- Norbert DELPHIN (31) Haute-Garonne
- Alain DIEU (72) Sarthe
- Jacques DUCOS (65) Hautes-Pyrénées
- Robert ERB (67) Bas-Rhin
- Louis FONTICELLI (83) Var
- Jacques FOUCHIER (17) Charente-Maritime
- Serge GIBOULET (91) Essone
- Gérard GUINOT (03) Allier
- Georges GUYONNET (71) Saône-et-Loire
- Bernard KURZAWA (38) Isère
- Alain LAGARDE (69) Rhône
- Maurice LEBRANCHU (22) Côtes-d'Armor
- Daniel MARFAING (15) Cantal
- René PATAU (66) Pyrénées-Orientales
- Raymond PERARD Représentant des Associations Agréées des Pêcheurs Amateurs aux Engins et aux Filets
- Michel REMOND (52) Haute-Marne
- Christian STEPHAN (18) Cher
- Jean-Paul SOUTIF (49) Maine-et-Loire

7 commissions permanentes

- Développement du Loisir Pêche
Maurice LEBRANCHU (22), Responsable
- Législation- réglementation- statuts
Jean-Claude PRIOLET (19), Responsable
- Budget et suivi financier
Patrick RUFFIE (46), Responsable
- Eau-Protection des Milieux Aquatiques et Biodiversité
Jean-Paul DORON (61), Responsable
- Technique
François LE SAGER (56), Responsable
- Promotion communication
Serge SAVINEAUX (41), Responsable
- Commission spécialisée Pêche Amateurs aux Engins et aux Filets

Commission temporaire

- Commission mixte « Législation- réglementation- statuts / Eau-Protection des Milieux Aquatiques-Biodiversité / Développement du Loisir Pêche.

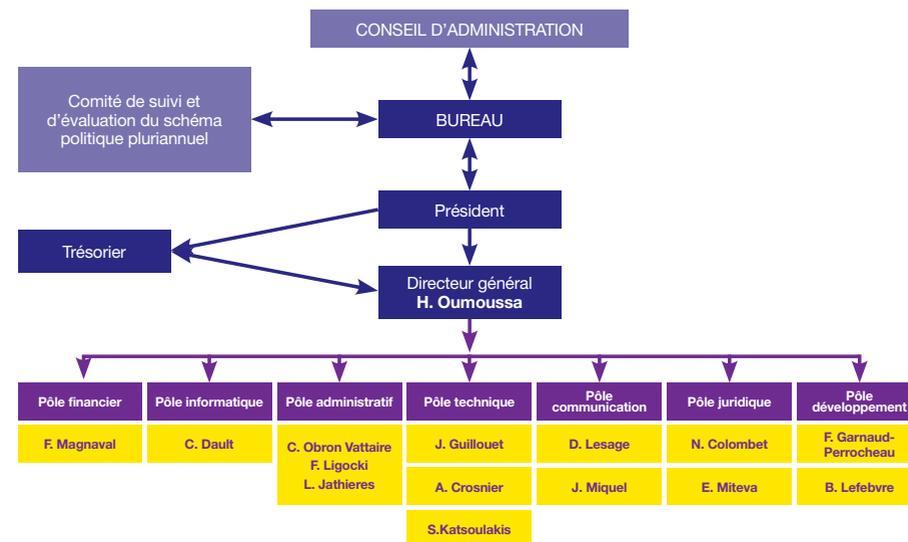


A ces commissions s'ajoutent des missions stratégiques internes et des missions de représentation de la FNPF au sein d'instances institutionnelles françaises ou européennes

- Mission Europe et Affaires extérieures
- Comité de suivi et d'évaluation du Schéma Politique Pluriannuel
- Représentants au Conseil Economique Social et Environnemental,
- A l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques
- A l'European Anglers Federation
- Au Comité National Trames verte et bleue
- Au Comité national de protection de la nature
- Au Club de la charte des salmonidés de repeuplement
- Au Comité national de l'eau

La FNPF est dépositaire de par la loi, d'une mission d'intérêt général en toute indépendance politique. Pour assurer ses missions, elle travaille régulièrement en partenariat avec de multiples instances telles que le Ministère de l'Ecologie, le Conseil National de la Protection de la Nature (CNPN), le Conseil National de la Transition Écologique (CNTE) les groupes d'études pêche à l'Assemblée Nationale et au Sénat. En 2010, l'Etat a réaffirmé le rôle environnemental de la FNPF en offrant deux sièges au Conseil Economique Social et Environnemental. Au siège parisien, une quinzaine de salariés œuvrent quotidiennement aux côtés des élus au service de la pêche.

Organigramme 2015 des salariés de la FNPF



Le Syndicat National des Structures Associatives de Pêche de Loisir (SNSAPL) compte également une salariée pour mener à bien ses missions (C. Vieira).

LA PÊCHE EN FRANCE EN 2015



© IGNF/BDcarthage

1 559 271 pêcheurs

dont 4 284 Pêcheurs amateurs aux engins et aux filets

826 844

cartes de pêche

développées via cartedepeche.fr (site officiel d'adhésion aux Associations Agréées de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique) contre 619 771 en 2014

362 572

jeunes de moins de 18 ans

Augmentation de

2,70%

du nombre de femmes pratiquant la pêche entre 2014 et 2015

500 000 km

de cours d'eau*

dont :

15 000 km

de fleuves

83 espèces

de poissons

* source BD Carthage

INDICATEURS CLÉS

3 700

Associations Agréées de pêche

94

fédérations départementales

9

Unions régionales

9

Associations migrateurs

- MIGRADOUR : Migrateurs Adour
- MIGADO : Migrateurs Garonne Dordogne
- LOGRAMI : Loire Grands Migrateurs Charente Seudre
- BGM : Bretagne Grands Migrateurs
- NGM : Normandie Grands Migrateurs
- SEINORMIGR : Seine-Normandie-Nord Migrateurs
- ASM : Association Saumon Rhin
- MRM : Migrateurs Rhône Méditerranée

1000

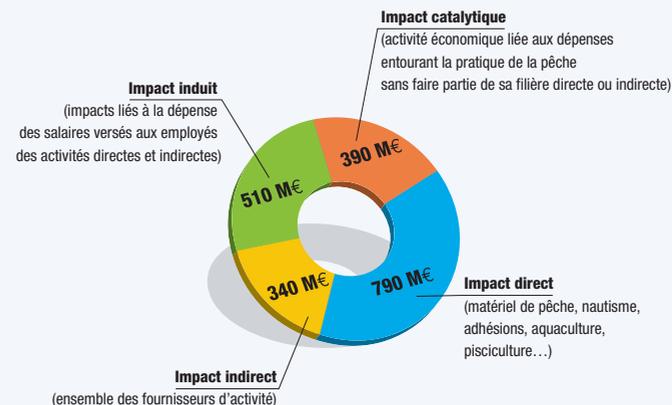
salariés

40 000

bénévoles

(équivalent de 3500 emplois à temps plein)

L'impact économique de la pêche de loisir



La pêche associative de loisir en France dépasse les

2 milliards d'euros

d'impact économique

400

Ateliers Pêche Nature

48

Véhicules d'animation pédagogique territoriale

610

hébergements ayant reçus la qualification pêche

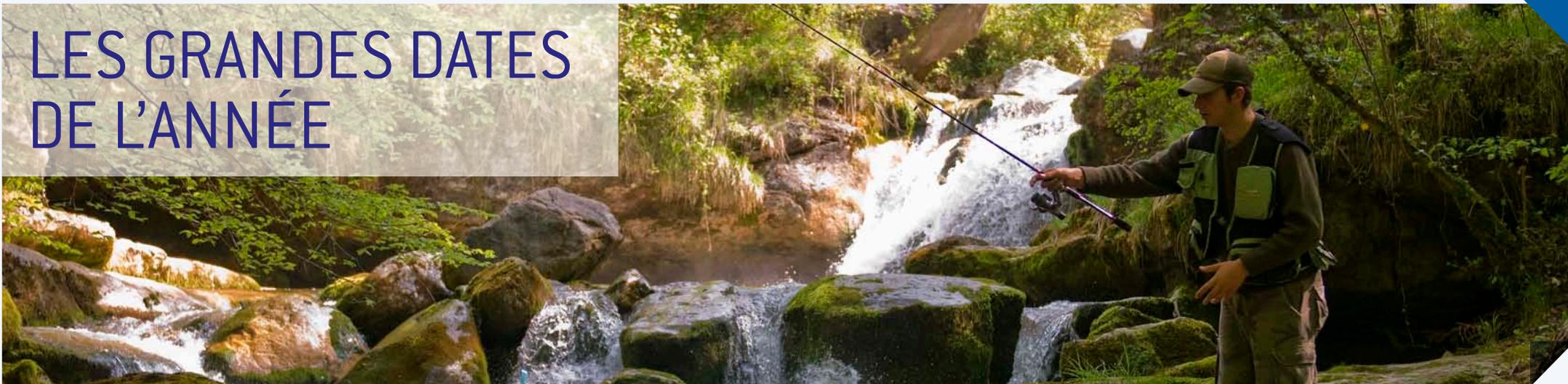
31

Maisons Pêche Nature

170

parcours labellisés ou en cours de labellisation

LES GRANDES DATES DE L'ANNÉE



CléVacances
LOCATIONS & CHAMBRES D'HÔTES

Signature de la convention de partenariat avec Clévacances

Début de l'examen du projet de loi pour la biodiversité au Parlement, les pêcheurs soutiennent leurs propositions.

7^{ème} année de présence au Salon international de l'agriculture



Signature de la convention de partenariat avec le Ministère de l'Education Nationale de l'Enseignement et de la Recherche et le Ministère de l'Ecologie et du Développement durable concernant les interventions en milieu scolaire sur l'éducation au développement durable. / Lettre ouverte au Président de la République « Nos rivières mises en danger par de nouvelles politiques publiques »

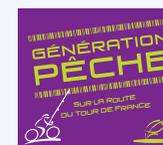


Audition au Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable / Ouverture de la pêche en deuxième catégorie

Assemblée générale des fédérations départementales de pêche à Paris et Congrès sur le thème « Politique de l'eau et Biodiversité : des complémentarités évidentes, des singularités indispensables »



Elections dans les Associations Agréées de pêche et de protection du milieu aquatique



Le conseil d'administration vote à l'unanimité la présence de « Génération Pêche » au Tour de France 2016 / Consultation publique sur le projet de décret relatif à la pêche en eau douce (800 contributions)



FÉVRIER



MARS



AVRIL



MAI



JUIN



OCTOBRE



NOVEMBRE

TOUTE L'ANNÉE : Publication de la trame des Plans Départementaux de Gestion Piscicole (PDGP) / Travaux sur l'évolution biodiversité et propositions d'amendements / Poursuite de la réflexion sur les produits pêche / Gestion évolutive du site cartedepêche.fr de la réglementation pêche au sein du code de l'environnement / Travaux sur les préparatifs de la loi

LES PARTENAIRES DE LA FNPF



Les partenaires de la pêche associative

Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie

Ministère de l'Education Nationale

Ministère de l'Agriculture

Agences de l'eau

Les Parcs Naturels Régionaux

Tourisme : VVF villages vacances France, Clévacances France, Fédération Nationale des Stations Vertes

EDF / SHEM et CNR dans le cadre des compensations hydro électriques

Fédérations de pêche sportive : Fédération française de pêche sportive au coup, Fédération française de pêche à la mouche et au lancer

Fédération Française des Moniteurs Guides de Pêche

Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques (ONEMA)

CNAS

ERDF / RTE

North Atlantic Salmon fund

Le Pêcheur de France / Seasons

Comité d'entreprise d'Airbus Opération Toulouse

ILS NOUS ONT REJOINTS EN 2015

Stations Vertes :

Les deux structures se sont engagées à mettre en relation leurs entités locales dans le but de renforcer et d'améliorer le développement de la pêche, ainsi que de contribuer à la protection des milieux aquatiques partout où cela est possible.

Succès pour les partenariats signés en 2014

Des partenariats ont été passés entre la FNPF et le Comité National d'Action Sociale pour les personnels des collectivités territoriales (CNAS) et d'Airbus Opération Toulouse. En 2015, 1032 cartes ont été délivrées par le CE d'Airbus Opération Toulouse et 9023 cartes ont été subventionnées par le CNAS en 2014.

Clévacances :

En Février 2015, la FNPF conventionnait un partenariat avec Clévacances France avec pour objectif le développement du tourisme pêche, et, selon les termes duquel Clévacances s'engage à appliquer la charte de qualification des hébergements « Pêche » instaurée par la FNPF en 2012. Par ailleurs, ses représentants départementaux participent sur le terrain à cette qualification dès lors que les hébergements sont déjà labellisés Clévacances. Enfin, les deux parties s'accordent pour mettre en œuvre conjointement des actions de communication propres aux deux réseaux. Au 31/12/2015, 89 hébergements qualifiés « Pêche » étaient labellisés Clévacances répartis dans 17 départements.



Et en 2016 ?

Une convention de partenariat entre la FNPF et la Fédération nationale des Gîtes de France sera signée dès le début de l'année 2016 reconnaissant ainsi la charte de qualification « Hébergement Pêche » et son application à 217 hébergements « Pêche » dans 29 départements.



LA REPRÉSENTATION DE LA FNPF EN 2015



1. La FNPF soutient la politique de l'eau auprès du Président de la République

C'est au plus haut sommet de l'Etat que la FNPF a décidé d'adresser, en cette année 2015 ses craintes sur l'avenir de la politique de l'eau en France.

Le Président de la République a d'abord été saisi officiellement par un courrier conjoint du Président de la FNPF, M. Claude Roustan, et du Président de France Nature Environnement, M. Denez L'Hostis.

Cette lettre ouverte a été suivie en novembre 2015 d'une réunion de travail entre le Président de la République, accompagné de la ministre de l'Ecologie, et les représentants de la FNPF.

Car cette année 2015 constitue une échéance importante pour les structures associatives de la pêche de loisir et pour l'intérêt général. Depuis que cette échéance a été fixée par la directive cadre sur l'eau, l'UNPF puis la FNPF n'a cessé de se mobiliser pour l'atteinte des objectifs de bon état écologique des eaux.

Les résultats sont connus et singulièrement insuffisants puisque moins de 50 % des cours d'eau répondent à cet objectif que le

Parlement a d'ailleurs fixé en France à 66% des masses d'eau.

La FNPF a toujours soutenu que le projet de loi sur la biodiversité constituait une opportunité historique de remobiliser les acteurs autour d'une ambition retrouvée de la politique de l'eau.

Les réalités économiques et sociales ont chamboulé cet espoir.

Quelques avancées majeures sont à mettre au crédit de ce projet de loi, que chacun souhaitait historique, en particulier la refonte de la gouvernance de la biodiversité, qui doit être ouverte et équilibrée, entre tous les acteurs intervenant dans le domaine de la biodiversité qu'elle soit terrestre, aquatique ou maritime. Par ailleurs, ce projet de loi en l'état répond globalement aux attentes de la pêche associative en ce qu'il officialise la reprise par l'Agence Française de la Biodiversité des missions de police de l'eau et de la pêche exercées par l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques.

La place de l'eau et de ses acteurs au sein de la future Agence Française de la Biodiversité semble encore hésitante mais des avancées ont été obtenues au cours du débat parlementaire.

Quelques outils de protection de l'environnement ont également été rénovés en particulier sur le volet juridique.

Pour autant, quelques reculades importantes sont à déplorer. Elles le sont d'autant qu'elles visent à la remise en cause de certains compromis trouvés au gré d'une concertation exceptionnellement longue dans le cadre de l'élaboration de la loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006.

La continuité écologique, d'abord, a été sérieusement écornée durant cette année. L'arrêt du processus d'arasement des ouvrages de la Sélune, dans la Manche, par la ministre de l'Ecologie, contredisant toutes les prises de position politiques et techniques formulées jusque-là, a littéralement ouvert les vannes aux atteintes les plus sérieuses aux écosystèmes aquatiques.

En dépit d'un rapport du CGEDD concluant nettement que l'arasement constitue la solution la plus pragmatique et la plus sérieuse, la ministre n'a toujours pas statué dans un sens ou dans l'autre.

Entre les amendements visant à qualifier tous les moulins de France de monuments historiques, à exclure les procédures d'enlèvement des ouvrages, à allonger les délais de mise aux normes ou à privilégier la mise en place de turbines visant à produire de l'énergie...il faut admettre que la notion de continuité écologique, nécessaire à l'atteinte des objectifs de bon état écologique, n'a pas été épargnée.



La deuxième épreuve a consisté à donner une définition législative à la notion de cours d'eau. Cette volonté est ancienne mais n'était pas partagée par tous les acteurs. Pour la FNPF, cette définition n'était pas utile et surtout relevait d'une appréciation contradictoire et de terrain sur la base de critères jurisprudentiels bien établis.

De ce point de vue les parlementaires ont adopté une position courageuse et sage en évitant de littéralement vider de sa substance la définition des cours d'eau proposée par le ministère de l'Ecologie. Pour autant, le ministère a saisi ses services déconcentrés pour réaliser une cartographie départementale des cours d'eau. Les délais laissés aux services locaux pour réaliser un travail sérieux et surtout contradictoire associant toutes les parties prenantes interrogent quant à la véritable volonté du ministère. Si la concertation a été globalement positive dans les départements où l'enjeu est faible, en revanche dans les départements connaissant des difficultés récurrentes d'eau la cartographie semble être l'œuvre bilatérale des services de l'Etat et des représentants de la profession agricole. Les déclassements de cours d'eau en fossés constituent le péril le plus important et le recul le plus significatif que notre patrimoine puisse souffrir.





2. La FNPF impliquée dans la loi biodiversité

L'année 2015 a vu le début de l'examen du projet de loi relatif à la biodiversité, rebaptisé « projet de loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages ». **Cette loi concentre de nombreuses attentes du réseau de pêche de loisir. Il s'agit d'un texte propice à quelques modifications attendues de longues dates en matière de pêche en eau douce, mais c'est surtout un texte décisif de la politique de l'eau et de la protection des milieux aquatiques de demain.**

En effet, la mise en œuvre de la compétence en matière de protection du milieu aquatique devrait être confiée à l'Agence Française pour la Biodiversité (AFB). A ce sujet, la FNPF n'a cessé de donner l'alerte : **la dilution des moyens humains et financiers de l'eau pour la protection de toute la biodiversité (terrestre, maritime, etc.) marquerait une véritable régression.**

Le projet de loi a été adopté en 1^{ère} lecture par l'Assemblée nationale le 24 mars 2015, puis a fait l'objet d'un rapport de la commission du développement durable du Sénat déposé le 8 juillet 2015. La FNPF a donc tout au long de cette année travaillé à la diffusion de ses propositions, ainsi qu'au suivi de différents amendements posés. Elle a dû réagir contre **différents projets remettant en cause la protection des rivières ou les continuités écologiques.**

Vigilance sur la préservation de la politique de l'eau

Dans le projet de loi, la FNPF soutenu des amendements visant notamment à l'insertion de la protection de l'eau et de milieux aquatiques dans les objectifs de la future Agence française pour la biodiversité et l'affirmation de sa compétence en matière de police de la pêche et de l'eau.

Avancées pour la garderie

Des propositions ont été émises pour faciliter la mission de la garderie, constituée essentiellement de bénévoles agréés par le préfet pour constater les infractions, notamment en matière de pêche. Il s'agit de prolonger les délais de transmission des procès-verbaux des gardes particuliers, et d'élargir de cercle des personnes autorisées à assumer cette mission au sein des associations de pêche.

Simplification du loisir pêche

La FNPF a également proposé certaines évolutions de la législation de la pêche, notamment l'affirmation d'un objectif de développement du loisir, dans le respect des espèces et des milieux, la dépenalisation de la remise à l'eau immédiate du poisson. De même, il a été proposé de permettre aux pêcheurs amateurs aux engins et filets la pêche à une ligne sur le domaine public fluvial.

Reconnaissance des fédérations départementales de pêche

Leur outil structurant de gestion et de connaissance des milieux aquatiques, le plan départemental de protection et de gestion des milieux aquatiques, devrait être reconnu par la loi et les instances administratives, de même que leur intérêt à agir contre les décisions administratives, ou la clarification du régime du droit de pêche sur le domaine public fluvial des collectivités territoriales.

3. Réglementation : La FNPF construit la pêche de demain

La réglementation de la pêche de loisir n'a pas sensiblement évolué depuis 1984. Pourtant, le contexte a beaucoup changé, que ce soit par l'activité elle-même, ou par les espèces et les milieux.

La loi de 2006 a constitué la première pierre d'une démarche de modernisation en permettant notamment de renforcer le rôle et les missions des structures associatives de pêche. Il convenait d'examiner également les règles qui régissent l'acte de pêche en lui-même. Entamé en 2011, ce vaste chantier aboutit à un premier projet de décret quasiment finalisé en 2015.

La réforme a dû être déclinée en deux projets de décrets, pour des raisons de technique juridique essentiellement. Aux propositions de la FNPF, ont été ajoutées celles du Conapped, ce qui a généré des débats approfondis. L'année 2015 a été marquée par une série de réunions entre le ministère de l'Ecologie, la FNPF, le Conapped, en associant les représentants des pêcheurs amateurs aux engins et filets.



Le projet de décret a ensuite été soumis pour avis à différentes instances, puis à consultation du public sur le site du ministère de l'écologie, du 6 au 27 novembre. **Cette consultation a recueilli près 800 avis.** Cela témoigne de l'intérêt et du militantisme des pêcheurs, dont une grande partie des remarques visait à améliorer la qualité des milieux aquatiques et protéger la faune piscicole.

De manière générale, l'ensemble des demandes de la FNPF trouvent une issue favorable.

Ce premier décret devrait permettre :

- ▶▶ d'augmenter localement certaines tailles légales de capture (truites, brochet, sandre, ombre commun et black-bass)
- ▶▶ d'instaurer un quota de 3 poissons carnassiers (sandre, brochet, black-bass) dont 2 brochets maximum par jour en 2ème catégorie
- ▶▶ l'adaptation de la réglementation pêche sur certains plans d'eau de 1^{ère} catégorie
- ▶▶ d'imposer la remise à l'eau de certaines espèces
- ▶▶ qu'un accompagnant manœuvre exceptionnellement les engins d'un pêcheur détenteur d'une licence pour l'emploi de ce procédé



De son côté, le Conapped, avantagé par un contexte de simplification et de soutien aux « entreprises » vise la diminution du temps de travail minimal des compagnons des pêcheurs professionnels (passant de 600 heures à 152 heures) et l'autorisation de placer, de manœuvrer et de relever leurs filets et engins quatre heures avant le lever du soleil et quatre heures après son coucher (contre deux heures avant/ deux heures après aujourd'hui).

Certaines propositions de la FNPF seront traitées dans un deuxième décret, qui a fait l'objet d'une première réunion avec le ministère le 4 décembre 2015. Ce décret devrait instaurer des mesures protectrices du brochet en 1^{ère} catégorie (par application de quotas, tailles, périodes de pêche), permettre localement la pêche du silure de nuit et l'expérimentation de nouvelles normes.



4. Un partenariat pour l'éducation au développement durable à l'environnement et à la biodiversité

La FNPF et les ministères de l'Education Nationale et de l'Ecologie ont signé une convention de partenariat portant sur l'éducation à l'environnement. Cette convention est effective depuis le 22 juin 2015, date à laquelle M^{me} la ministre de l'Ecologie a paraphé le document lors de l'Assemblée Générale.



Mme Najat Vallaud-Belkacem, ministre de l'Education Nationale, M. Jean-Louis Bianco, représentant de la ministre de l'Ecologie et M. Claude Roustan ont signé la convention en février et en juin 2015.



M. Jean-Louis Bianco, représentant de la ministre de l'Ecologie et monsieur Claude Roustan, Président de la FNPF ont signé la convention en juin 2015.

Cette convention permet de conforter les nombreuses actions d'éducation à l'environnement mises en place par les Structures Agréées de la Pêche de Loisir mais aussi de renforcer les liens déjà existants entre les fédérations départementales de pêche et les académies signataires d'une convention locale. Ce nouveau partenariat national, donnera un élan supplémentaire à cette implication dans les départements. En effet, dans le même temps, a été validé le programme général d'éducation à l'environnement et au développement durable. Ce document élaboré par la FNPF à partir du savoir-faire du réseau associatif pêche, explicite les grands thèmes, liés aux milieux aquatiques, aux espèces piscicoles et à l'eau en général, sur lesquels les fédérations départementales de pêche pourront intervenir. Il vise à aider à la mise en place d'un programme spécifique propre au territoire, grâce à des fiches pédagogiques prenant en compte les enseignements scolaires actuels et leur future évolution. Cet accord tripartite répond également à la volonté de deux ministères d'encourager les sorties nature proches des établissements. Les interventions en classe développées par les fédérations de pêche sont systématiquement couplées avec une découverte concrète des milieux aquatiques et de l'écocitoyenneté à proximité du lieu de vie des enfants.

5. La FNPF : Une Fédération qui assume sa communication

L'année 2015 aura marqué un tournant pour la communication du loisir pêche. Au-delà des nombreux outils promotionnels déjà existants (spots promotionnels sur TF1, édition de la revue annuelle institutionnelle « Pêche Mag », annonces dans la presse spécialisées, présence au salon de l'agriculture pour la 7^{ème} année consécutive, relations presse en constante augmentation et renforcement de présence sur le web via les réseaux sociaux ...) la FNPF a encore accéléré son processus de communication auprès des pêcheurs et du grand public en développant de nouveaux outils.

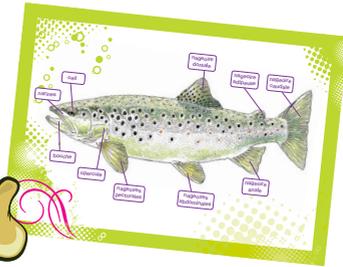
- Mise en place de 3 jeux-concours permettant de dynamiser le site de délivrance des cartes de pêche en ligne en collaboration avec de nombreux partenaires du secteur (presse, tourisme et fabricants)



- Création d'une campagne promotionnelle entièrement dédiée au bénévolat avec un appel à rejoindre l'associatif pêche.



gloops



- Développement de la communication pédagogique avec la création d'une mascotte (Gloops), la réalisation d'un album sur la découverte de poissons d'eau douce pour les plus petits ou encore un magnet puzzle sur l'anatomie d'une truite.

- Réalisation d'un webzine entièrement dédié à la valorisation du loisir sous tous ses aspects (pratiques, tourisme, actualités, économie, bien sûr valorisation des actions menées par l'associatif pêche « Génération Pêche »). 4 numéros en 2015.



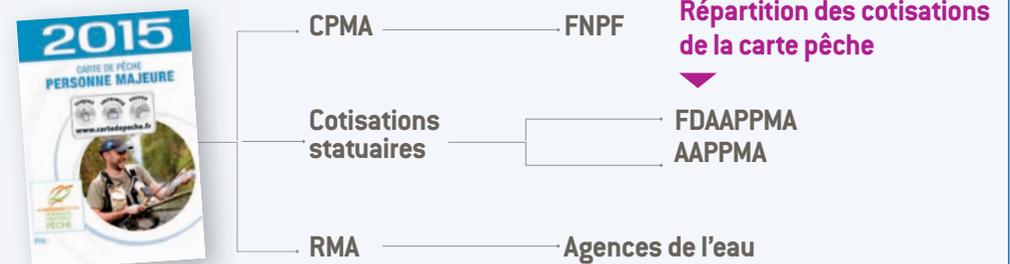
En 2015, à l'issue du salon International de l'Agriculture et de la campagne télévisée sur TF1, la commission communication s'est réunie afin de faire le point sur la communication événementielle menée depuis plusieurs années. Depuis 2008, la FNPF a adapté ses messages à un souhait de rénovation de l'image en cherchant à démystifier les clichés traditionnellement attachés à l'activité pêche et cet axe de communication a largement atteint son objectif. La présence de la FNPF, des bénévoles élus et salariés de toutes régions au Salon International de l'agriculture avait, quant à elle, permis d'identifier une véritable attente et un engouement

du public pour les animations proposées. Enfin en interne, le réseau associatif était demandeur d'événements susceptibles de mettre en relief la diversité des territoires, des richesses naturelles et aquatiques. C'est ainsi qu'est née l'idée de participer à un événement national de grande ampleur : le Tour de France. La fin de l'année 2015 a vu la validation par l'ensemble des élus du conseil d'administration de la participation au Tour de France confortant ainsi le souhait de combiner une communication par l'image avec la valorisation des territoires, de l'activité et des forces vives qui l'animent.

LES RESSOURCES



Ce que la carte de pêche finance

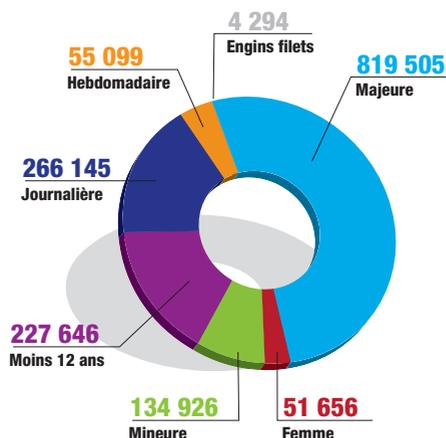


En 2014, les effectifs du loisir pêche étaient repartis à la hausse. En 2015, **la tendance se confirme avec une nouvelle légère augmentation du nombre de cartes de pêche délivrées.** Toutes catégories confondues, l'hexagone compte plus de 1,5 millions de pêcheurs !



TOTAL Cotisation Pêche Milieux Aquatiques 2015

1 559 271

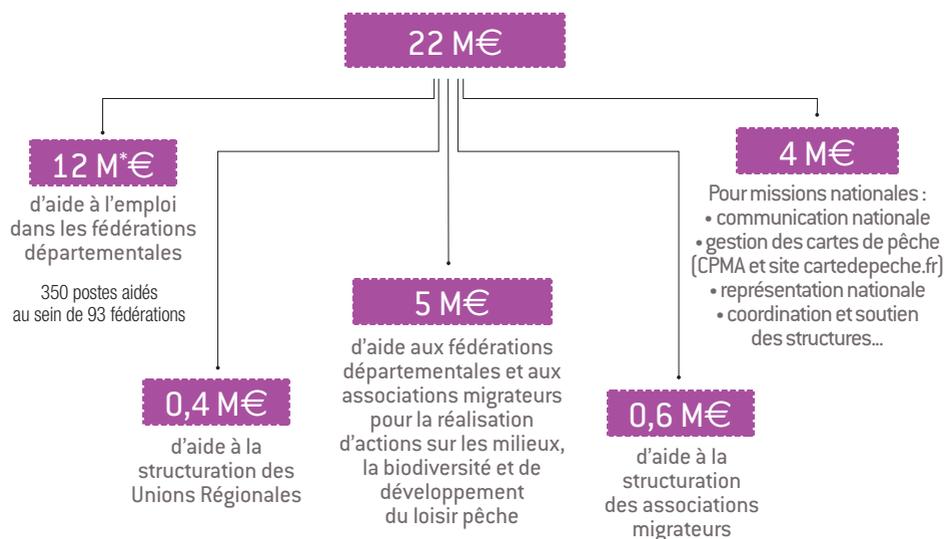


Les cartes de pêche connaissant les plus fortes progressions entre 2014 et 2015 sont les cartes « journalières » (+2,69%), les cartes « découverte femme » (+2,70 %) et enfin les cartes « personne majeure » (+0,42%).

A noter également, les jeunes de moins de 18 ans représentent 362 572 personnes.

Le développement de la délivrance de la carte de pêche via cartedepeche.fr (le site officiel d'adhésion aux Associations Agréées de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique) continue sa progression avec à fin 2015, 826 844 cartes contre 619 771 en 2014 !

Cotisation Pêche Milieux Aquatiques Grandes lignes de la répartition budgétaire de la FNPF



* M : en Million d'euros

BILAN ET COMPTE DE RESULTAT 2015

Bilan (en milliers d'euros)

Actif	2015	2014	Passif	2015	2014
Actif immobilisé	1 622	1 882	Capitaux propres	7 973	6 145
Actif circulant	23 362	19 618	Provisions pour risques et charges	226	190
			Dettes	16 785	15 165
Total général	24 984	21 500	Total général	24 984	21 500

Compte de résultat (en milliers d'euros)

Charges	2015	2014	Produits	2015	2014
Charges courantes d'exploitation	3 252	3 078	CPMA	22 361	21 506
Charges liées aux collectivités piscicoles	19 070	18 052	Subventions reçues	190	107
			Produits liés aux coll. piscicoles	1 338	1 197
Charges financières	12	106	Autres produits	11	
Charges exceptionnelles		2	Produits financiers	502	388
Dotations aux amort.et prov.	242	194	Produits exceptionnels	4	3
Impôts sur les bénéfices	36	35	Reprises sur provisions	37	117
Excédent	1 831	1 851		-	-
Total général	24 443	23 318	Total général	24 443	23 318

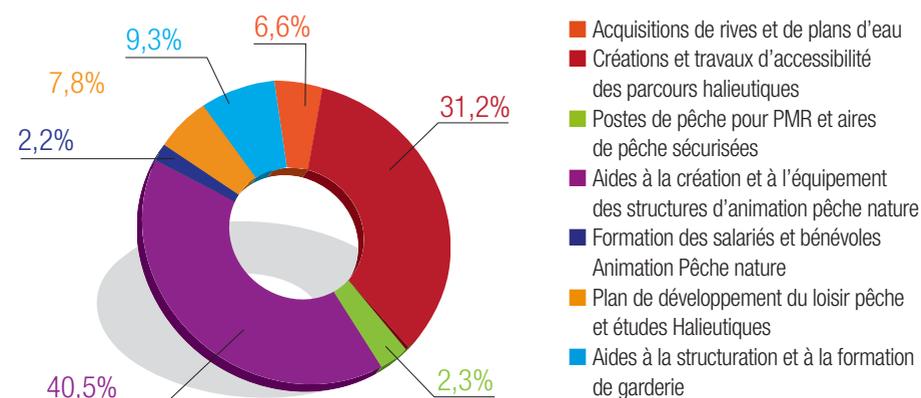
A l'issue d'une saison 2015 placée sur la stabilité au niveau du placement des cartes de pêche, la légère augmentation de la valeur de la CPMA a permis de dégager, comme en 2014, un excédent de 1800 K€. Et ceci malgré le déploiement d'aides supplémentaires vers les collectivités piscicoles de l'ordre 1000 K€. La généralisation du placement de cartes de pêche sur le site www.cartedepeche.fr, géré par la FNPF, induit une augmentation sensible des dettes compensée par une amélioration de l'actif disponible.

DES RESSOURCES POUR DÉVELOPPER...



En 2015, à l'image de la répartition du montant global des subventions actions accordées aux FDAAPPMA au titre du développement du loisir pêche ces dernières années, deux postes de financements sont prépondérants : « l'aide à la création et à l'équipement du réseau associatif d'animation » et « l'aide à la création et à l'accessibilité des parcours de pêche » (respectivement 39,9 % et 31,6 % des sommes allouées au développement du loisir pêche).

Répartition des aides FNPF liées au développement du loisir pêche pour l'année 2015



En 2015, à l'image de la répartition du montant global des subventions actions accordées aux FDAAPPMA au titre du développement du loisir pêche ces dernières années, deux postes de financements sont prépondérants : « l'aide à la création et à l'équipement du réseau associatif d'animation » et « l'aide à la création et à l'accessibilité des parcours de pêche » (respectivement 40,5 % et 31,2 % des sommes allouées au développement du loisir pêche).

L'aide à la création et à l'équipement des structures d'animation reste ainsi le poste le plus important des financements consacrés au développement. Il regroupe notamment :

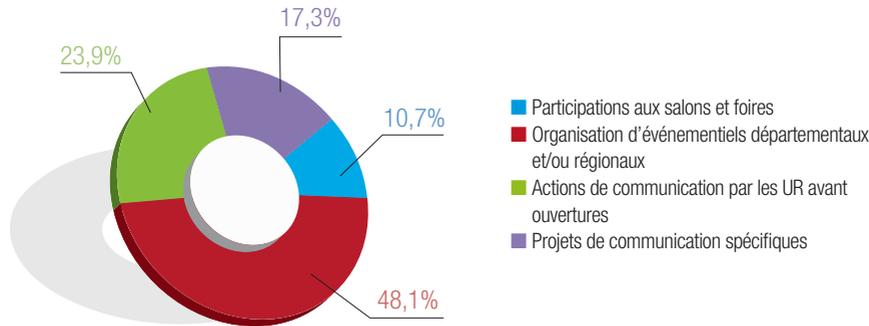
- la construction et l'équipement des Maisons Pêche Nature (38.4 % du poste « équipement ») et l'acquisition de véhicules d'animation pédagogique (20.5 % de ce poste)
- la conception et l'achat d'outils d'animation (26.6 % de ce poste)
- l'équipement en matériel d'initiation à la pêche (8,5 % des montants alloués à ce poste).

Concernant le volet « Créations et travaux d'accessibilité des parcours halieutiques », il est particulièrement intéressant de préciser cette année encore la progression significative des subventions accordées au titre des parcours labellisés FNPF qui représentent 15 % du montant global des subventions DLP 2015 contre 8,8 % en 2014.

Ainsi, on constate à travers l'analyse de la répartition des subventions actions FNPF liées au développement une prise en compte progressive par nos structures des orientations du Schéma National du Développement du Loisir Pêche (SNDLP). Ce constat est également visible au regard de la progression du montant des subventions accordées pour l'élaboration des plans de développement du loisir pêche et études halieutiques en général dont le taux passe de 5,9 % à 7,8 % du montant global des sommes allouées aux actions DLP en 2015.



Répartition des aides FNPF liées à la communication, la promotion et la sensibilisation au loisir pêche et milieux aquatiques



En 2015, une part du montant attribué aux actions de communication est consacrée à des projets innovants, locaux ou nationaux, qui n'apparaissent pas en 2014. Ils représentent 17 % des sommes allouées aux actions de communication/promotion du loisir pêche.

La part des subventions allouées à l'organisation d'événementiels départementaux ou régionaux est relativement stable par rapport à 2014 et représente 48 % du montant total (contre 59 % en 2014). La progression des actions coordonnées par les UR ainsi que celles liées à l'organisation de manifestations dans le cadre de la Journée Nationale de la Pêche constatée en 2014 se poursuit en 2015.

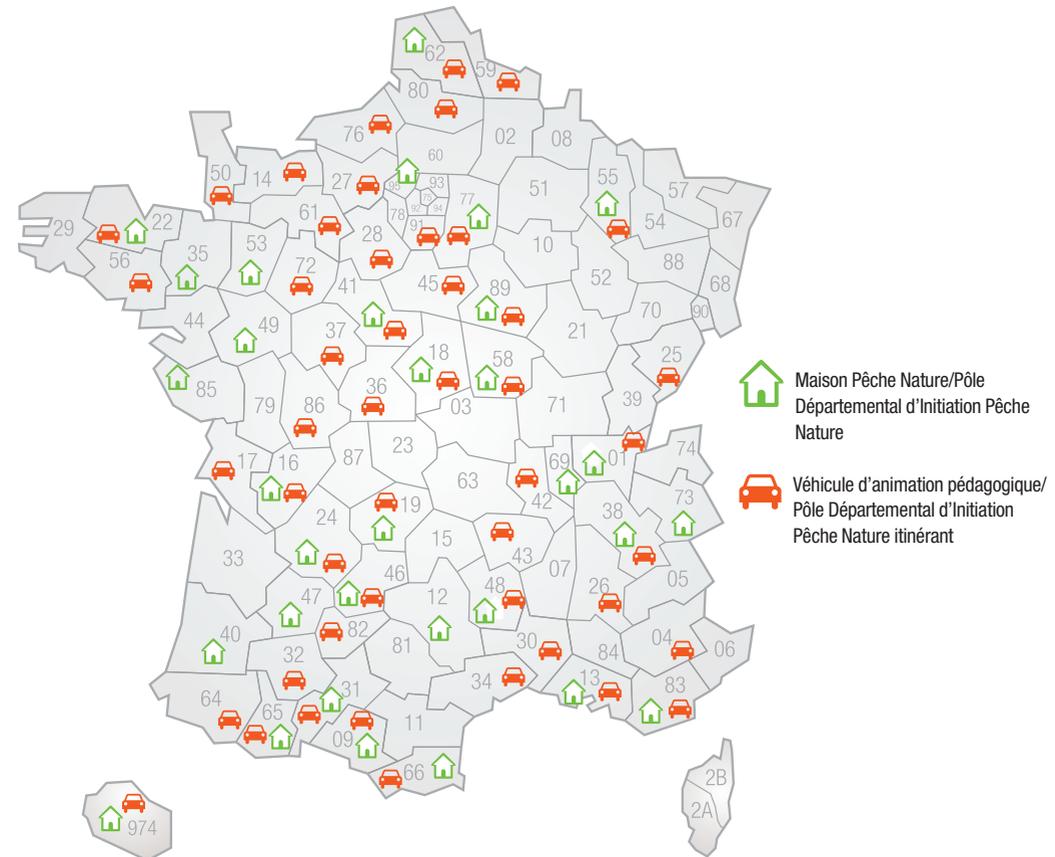
Le pourcentage des subventions actions accordées par la FNPF pour la présence des fédérations départementales sur des salons et foires par la mise en place de stands regroupant informations et animations reste dans le standard des années précédentes avec 11 % des montants alloués aux actions de communication.

Enfin après un recul en 2014, le poste de financement concernant les actions de communication des Unions Régionales sur les ouvertures de la pêche s'est stabilisé en 2015 avec 24 % du montant global accordé aux SAAPL au titre de la communication, de la promotion et de la sensibilisation au loisir pêche et milieux aquatiques.

L'animation

Depuis la réalisation du Schéma National de Développement du Loisir Pêche le nombre de structures d'animations ne cesse de se développer afin de faire découvrir la pêche au plus grand nombre.

Maison Pêche Nature ou encore véhicule d'animations pédagogiques font leur apparition dans de nombreux départements pour la sensibilisation aux milieux aquatiques et la découverte du loisir.



Pour réaliser ces animations pédagogiques, des salariés diplômés et qualifiés sont nécessaires pour intervenir dans les écoles, les collèges, les centres de loisirs ou tout simplement pour organiser des stages de découverte. Les agents de développement présents sur

l'ensemble du territoire assurent ce rôle. Ils doivent également accompagner les bénévoles qui participent quotidiennement à l'animation territoriale en organisant des Ateliers Pêche Nature, permettant à qui le souhaite de découvrir la pêche.

Les SAAPL, acteurs de l'animation des territoires

Dans le cadre de divers partenariats (Ministère de l'Education Nationale, ONEMA,...) La FNPF a mené en 2015 une grande enquête auprès des fédérations départementales concernant les actions relatives à l'éducation à l'environnement et au développement durable, les animations sur le temps périscolaire ainsi que sur les Ateliers Pêche Nature.

Celle-ci a permis de définir une image précise du temps consacré par les SAAPL à ces actions sur l'ensemble de l'année écoulée, mais également d'évaluer le nombre de personnes concernées ou encore les difficultés rencontrées pour leurs mises en place.

Le taux de réponse avec 80 retours sur 93 fédérations sollicitées, soit un taux de réponse de 86 % est tout à fait satisfaisant et donne une image très représentative des actions menées sur le territoire.

La sensibilisation à l'environnement auprès du grand public

Concernant les actions de sensibilisation et d'éducation à l'environnement auprès du grand public, 77 fédérations déclarent avoir réalisé ce type d'action (96 % des répondants). Elles ont pu être menées lors de divers événements comme les salons, foires, journées de sensibilisation, etc... et représentent 3 594 demi-journées d'intervention pour **plus de 125 000 personnes sensibilisées**.

L'éducation à l'environnement et au développement durable (EEDD) auprès du public scolaire.

Depuis de nombreuses années les SAAPL réalisent des interventions auprès du public scolaire et sont devenues peu à peu des référents sur les thématiques liées à l'eau et aux milieux aquatiques. Cette place d'acteur majeur dans les actions EEDD a notamment été reconnue en 2015 par la reconduction du partenariat FNPF/ Ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche.

Sur les fédérations répondantes, 70 déclarent avoir réalisé des actions de

sensibilisation à l'environnement auprès du public scolaire (soit 88 % des répondants). Ces actions concernent principalement les classes du primaire mais également du collège et dans une moindre mesure du lycée.

Ces 70 fédérations ont effectué à elles-seules 3 563 demi-journées d'interventions auprès des scolaires, que ce soit au sein même des établissements, sur le terrain ou en accueillant des classes dans leur Maison Pêche Nature. **Au niveau national, ce sont près de 63 600 élèves qui sont concernés.**

On peut également noter que parmi les 80 FDAAPPMA ayant répondu aux questionnaires, 24 fédérations disposent d'une convention de partenariat avec leur inspection académique.

Les autres fédérations sont, soit en cours de processus de partenariat (5), soit fonctionnent sans problème depuis des nombreuses années sans convention, soit fonctionnent via un partenariat avec un tiers (syndicat d'assainissement, agglomération, ...).



Le développement des actions d'animation sur le temps périscolaire

Suite à la réforme des rythmes scolaires, des temps d'animations périscolaires (TAP) se sont dégagés et les collectivités en recherche de partenaires pour la gestion de ces activités, font de plus en plus souvent appel au milieu associatif.

Sur les 80 fédérations ayant répondu aux questionnaires, 41 déclarent que leur(s) agent(s) de développement, ou des bénévoles d'AAPPMA, se sont investis sur des animations en lien avec le temps périscolaire (51 % des répondants).

Ces actions ont été menées soit par les agents de développement seuls, soit par les AAPPMA seules, soit en commun.

L'ensemble du travail mené sur 2014 représente 838 interventions d'animation touchant ainsi 177 écoles et 188 commu-

nes. Au total, ce sont 6642 enfants qui ont pu bénéficier de ces actions sur le temps libéré par la refonte du temps scolaire. Cependant, l'enquête fait ressortir les difficultés de développer les animations sur le temps périscolaire (64 % des fédérations font remonter des difficultés ou des freins pour la mise en place de ces actions). La principale cause est le temps trop court de ces plages d'animations (71 % des réponses évoquant une difficulté) qui est de 45 minutes en général. Ce temps, très réduit engendre des difficultés liées à la mise en place d'une séance, en particulier pour la découverte de la pêche, mais également sur le rayon d'action des fédérations.

Les Ateliers Pêche Nature en 2015

On comptabilise au niveau national 475 APN. Sur l'échantillon de réponse et sur l'année 2015, il y aurait eu 34 créations d'APN et 18 disparitions.

La gestion et l'animation de ces structures étant assumée intégralement par des bénévoles associatifs, certaines fédérations font état de difficultés à trouver des ressources humaines bénévoles de surcroît sur la durée.

81 % des fédérations ayant répondu au questionnaire évoquent des difficultés liées à la création ou au maintien des APN.

Parmi celles-ci, une très grande majorité (83%), mentionne que la principale difficulté est de trouver ou de motiver les animateurs bénévoles.

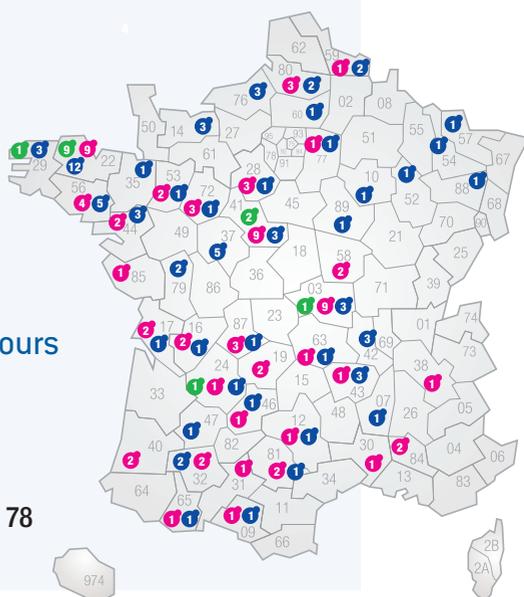
13 % des remontées concernent également les craintes que peuvent avoir les bénévoles, ou même les AAPPMA, face aux responsabilités juridiques (présomées ou réelles) liées à l'encadrement d'enfants.



Répartition des parcours labellisés 2015

-  Nombre de parcours Découverte dans le département
-  Nombre de parcours Famille dans le département
-  Nombre de Parcours Passion dans le département

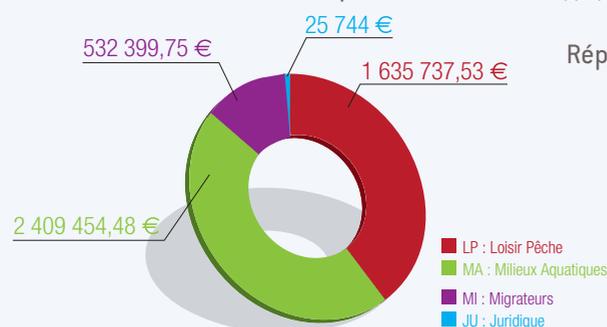
Parcours labellisés ou en cours de labellisation au niveau national en 2015



Répartition des aides FNPF pour l'année 2015

Dans le cadre de ses missions, la FNPF subventionne les actions des Structures Associatives de la Pêche de Loisir (SAPL) en faveur du développement du loisir pêche et des milieux aquatiques. En 2015, la commission technique de la FNPF a traité 1101 dossiers de demande de subvention pour un montant total de subventions accordées de 4 603 336 €, soit 8 % de plus qu'en 2014. Sur ce montant, 2,94 M€ ont été consacrés à des actions sur les milieux et les espèces. Il peut s'agir de travaux de réhabilitation des milieux, de rétablissement de la continuité, d'études sur les espèces et les milieux, d'évaluation des actions menées...

Montants accordés par axes

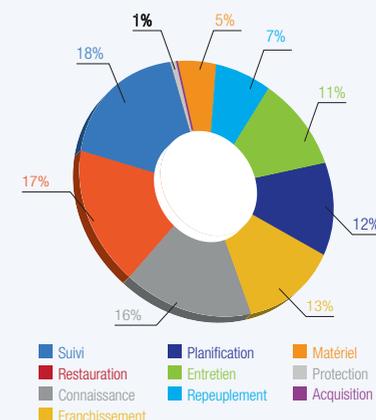


A noter que la part consacrée aux actions « MA : milieux aquatiques » intègre des actions pouvant bénéficier à la fois aux milieux aquatiques et au loisir pêche (par exemple : aides accordées pour la mise en place des Plans départementaux de Gestion Piscicole ou PDPG).

Bilan des aides 2015 liées aux milieux aquatiques

Les principaux postes de subvention liés aux milieux et aux espèces concernent des actions de suivi (évolution des milieux et des populations piscicoles), de restauration/réhabilitation des habitats et d'acquisition de connaissances. Le poste « Planification » est en nette augmentation suite à l'impulsion donnée au niveau national pour l'élaboration des PDPG et PGP depuis 2014. On constate également une progression de la part « Repeuplement », qui inclut désormais la participation à certains programmes nationaux ou internationaux de restauration des populations de saumon atlantique. Les actions « Franchissement » représentent 13 % des subventions, illustrant l'implication importante des SAPL dans la politique nationale sur la continuité.

Répartition des montants accordés en 2015 pour les actions sur les milieux



Diffusion et application du document cadre des PDPG

L'année 2015 marque la diffusion du Document Cadre relatif à l'élaboration des nouvelles versions des PDPG (Plans Départementaux pour la Protection et la Gestion des ressources piscicoles).



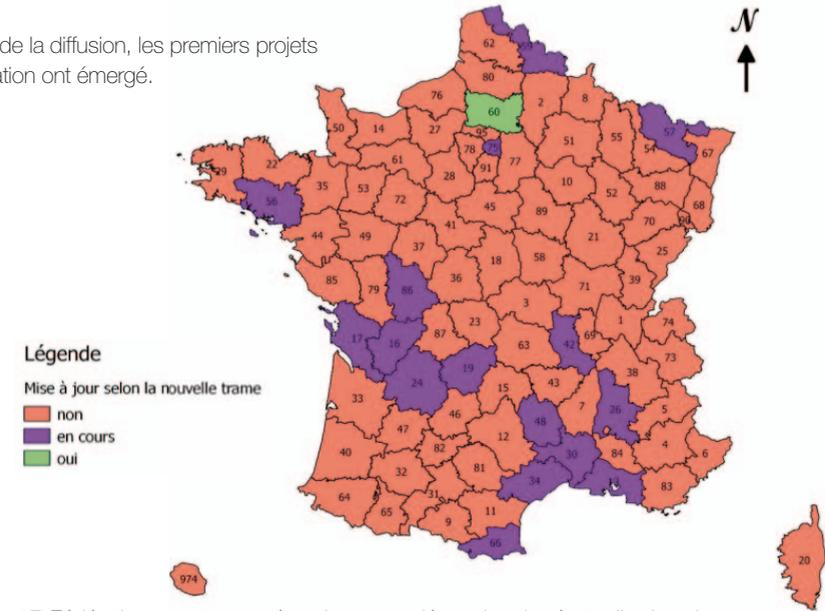
La diffusion du document a été l'occasion de rappeler son importance pour la gestion des milieux aquatiques. Il a été envoyé à l'ensemble des Structures Associatives Agréées de la Pêche de Loisir (SAAPL) afin de pouvoir appliquer la nouvelle démarche préconisée. En effet, toutes les SAAPL sont concernées par l'élaboration et l'application du PDPG.

Les premières applications locales de ce document ont été l'occasion de nombreuses réunions et échanges entre l'ensemble des acteurs du réseau des Structures Associatives de la Pêche de Loisir et ses partenaires externes impliqués dans la gestion de l'eau (ONEMA, DREAL, DDT, Agence de l'eau, collectivités territoriales...). Ceci constitue la première étape dans la reconnaissance officielle des PDPG nouvelle version auprès des acteurs de l'eau. La démarche continue et devrait voir pour 2016 l'émergence d'un support de communication sur les PDPG.

Rappelons que la FNPF vise la reconnaissance des PDPG au travers de la prochaine Loi pour la Biodiversité pour laquelle elle a proposé deux amendements :

- la consécration du PDPG élaboré par les FDAAPPMA et matérialisé par l'approbation officielle du préfet du fait de sa conformité avec les documents de planification SDAGE et SAGE.
- son rôle de support lors de la révision des SDAGE et SAGE

Dès le début de la diffusion, les premiers projets de réactualisation ont émergé.



Actuellement, 17 Fédérations sont engagées dans une démarche de réactualisation du PDPG en conformité avec la nouvelle trame et 1 Fédération a achevé son PDPG nouvelle version. Ceci correspond aux chiffres attendus suite au questionnaire. Les années 2016 et 2017 devraient voir l'émergence de plus de 20 nouveaux projets de réactualisations. Ces prévisions encourageantes illustrent l'intérêt général et l'implication pour ce nouvel outil en faveur de la protection des milieux aquatiques et de la gestion piscicole.

Les premiers travaux de réactualisation de PDPG :

L'ensemble des FDAAPPMA ont apporté leur concours dans l'acquisition d'informations sur l'état actuel de leur PDPG au travers d'un questionnaire.

La moitié des FDAAPPMA avaient un PDPG de près de 10 ans ou plus.

Année de réalisation du PDPG

